



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 29 avril 1997 — N° 94

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

29 avril 1997

29 avril 1997

Le mardi 29 avril 1997

N° 94

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Landry, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 110 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. Bélanger, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996.

29 avril 1997

(Dépôt n° 818-970429)

M. le Président dépose:

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1997-1998 et le rapport financier préliminaire 1996-1997 du Directeur général des élections du Québec.

(Dépôt n° 819-970429)

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1997-1998 et le rapport financier préliminaire 1996-1997 de la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 820-970429)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 16 avril 1997:

—Décision 835 concernant le Règlement sur une allocation spéciale à la députée de la circonscription électorale de Chicoutimi;

—Décision 836 concernant le Règlement sur une allocation spéciale au député de la circonscription électorale de Dubuc.

(Dépôt n° 821-970429)

Dépôt de pétitions

Mme Robert (Deux-Montagnes) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 223 citoyens et citoyennes du comté de Deux-Montagnes, concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.

(Dépôt n° 822-970429)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

29 avril 1997

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose:

Un tableau, en date du 31 mars 1997, indiquant le nombre d'usagers en attente de soins dans les différents centres hospitaliers, centres d'hébergement et de soins de longue durée et centres de réadaptation pour chacune des régions administratives du Québec.

(Dépôt n° 823-970429)

Motions sans préavis

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose:

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi afin de souligner la Journée mondiale de la danse et rendre hommage au dynamisme, à l'audace et au sens de la continuité de tous ceux et celles qui, au fil des décennies, ont contribué à faire de cet art exigeant un atout culturel du Québec sur la scène nationale et internationale, notamment les responsables de nos écoles et compagnies de danse, qui ont transmis leur savoir et le feu sacré à des générations de jeunes Québécois et Québécoises dont les noms brillent aujourd'hui sous les feux de la rampe.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du programme Développement des régions et ceux du ministère de la Métropole;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du secteur Sécurité du revenu;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie;

29 avril 1997

- la Commission de la culture, pour ceux du Secrétariat à la jeunesse et ceux de la Charte de la langue française;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du programme Développement des pêches et de l'aquiculture.

À 14 h 59, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 avril 1997, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU